
Nombre de membres en exercice: 15	Séance du 12 avril 2019
Présents : 13	L'an deux mille dix-neuf et le douze avril l'assemblée régulièrement convoquée le 12 avril 2019, s'est réunie sous la présidence de
Votants: 14	Sont présents: France DUCOS, Alain BARBE, Veronique RANDE, Josiane BRACKE, Joseph TORRENT, Regis BENVENUTO, Patrick DUBOS, Jean Francois CASANOVAS, Benedicte LEQUERTIER, Bernadette LABARTHE, Georges REMONT, Leny MAYORAL, Joel LABURTHE
	Représentés: Christophe LENCAUCHEZ par Joel LABURTHE
	Excuses:
	Absents: Alain DUPUY
	Secrétaire de séance: Joel LABURTHE

Le procès verbal de séance précédent est soumis à l'approbation de l'assemblée . Concernant le point 7 DE 2019-019, le chapitre consacré au plan de financement est supprimé

Joel Laburthe est élu secrétaire de séance .

Ordre du jour :

- 1/APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE EXERCICE 2018
- 2/EXAMEN ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE EXERCICE 2018
- 3/AFFECTATION DU RESULTAT 2018
- 4/VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2019
- 5/VOTE DU TAUX DES IMPOTS LOCAUX
- 6/EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019
- 7/CONVENTION DE PRESTATION DESERVICES POUR L'OPTIMISATION DES BASES FISCALES
- 8/DESIGNATION D'UN(E) REPRESENTANT(E) SUPPLEANT(E) DE LA PREFETE AU SEIN DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES
- 9/QUESTIONS DIVERSES

1/ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - DE 2019_021

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de France DUCOS, Maire

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

2 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF - DE 2019 022

Madame France DUCOS, Maire ayant quitté la séance ,
le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Alain BARBE 1er adjoint , délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par France DUCOS après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		155 105.06		262 799.94		417 905.00
Opérations exercice	541 790.14	409 335.26	636 131.53	754 623.76	1 177 921.67	1 163 959.02
Total	541 790.14	564 440.32	636 131.53	1 017 423.70	1 177 921.67	1 581 864.02
Résultat de clôture		22 650.18		381 292.17		403 942.35
Restes à réaliser	17 687.00	75 481.00			17 687.00	75 481.00
Total cumulé	17 687.00	98 131.18		381 292.17	17 687.00	479 423.35
Résultat définitif		80 444.18		381 292.17		461 736.35

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

3/ AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT - DE 2019 023

Madame le Maire réintègre la séance .

Le Conseil Municipal ,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 381 292.17

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	262 799.94
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	119 545.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	118 492.23
Résultat cumulé au 31/12/2018	381 292.17

A.EXCEDENT AU 31/12/2018	381 292.17
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	381 292.17
B.DEFICIT AU 31/12/2018	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

4/VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - DE 2019_024

Le Maire propose à l'assemblée d'adopter le tableau récapitulatif des versements de subventions aux associations suivants :

Association	Observations	Montant N-1 2018	Montant N-2 /N-3 2017/2016	Montant demandé 2019	Montant voté 2019
AGORA			0	0	0
ANCIENS COMBATTANTS		220	220/220		220
Ass Mémoire FFL (Bernard CANUT)	décision CM				100
ASSO SPORT COLL UBY		110	110/ 140		100
CIE SAPEURS POMPIERS	3,50 e/ hab	800	700/650		900
CLUB AGE D'OR		100	0 /300	0.	0
CLUB DE TENNIS	3è année participation	500	500/1250	500	500
COMITE DES FETES	Participation sono :800 Entrées médecins : 432	2500	3000/2600	2500	2132
COMITE FOIRE A EXPO		100	500/500	100	100
ASCL (COURSELANDAISE)	Participation sono : 800	2000	2000/1600	2000	1200
ECOLE DE MUSIQUE (PN)		6700	4700/4700	4700	4700
ELECTROGENE		300	300/300	300	300
FNACA CAZAUBON		100	100/100		100
FOYER D'ESTANG		100	300/500	100	100
NOUS VOUS ET LES ENFANTS		200	200/200	200	200
PETANQUE ESTANGOISE					
QUILLES ESTANGOISES		300	600/300	300	300
RBAFC (FOOTBALL)	14 J inclus 250	4250	4000+231/3200+252	4250	4250
RBAFC (PERENNISATION)	Pérennisation emploi	2400	2400/2400	2400	2400

EMPLOI)					
RETRO MOBIL CLUB		180	180/180	200	200
SOCIETE DE CHASSE		610	610/610	610	610
SOCIETE DE PECHE		500	600/0	400	400
S LA RENAISSANCE		3500	5000/3000	3500	3500
ECOLE DE RUGBY DE NOGARO		50			50
TOTAL		26910		21930	22362

Commentaire : le présent tableau annule et remplace le tableau adopté dans la délibération DE2019 015

et intègre le modificatif suivant : ajout de 432,00€ au Comité des Fêtes correspondant à l'invitation de 24 Médecins dans le cadre de l'opération Médecins 32 à Nadau

Le montant des subventions s'élevant à 22362 € est accepté par .14 voix favorables

5/ VOTE DU TAUX DES IMPOTS LOCAUX - DE 2019 025

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que l'équilibre financier du budget communal prévisionnel 2019 est obtenu en adoptant le produit des bases prévisionnelles fournies par l'administration fiscale pour l'année 2018 (état N° 1259) et des taux des taxes locales.

Elle propose à l'assemblée de reconduire les taux d'imposition fixés par la commune en 2018

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Après avoir pris connaissance des données budgétaires, du produit fiscal attendu, et des bases d'imposition fiscale prévisionnelles 2018 communiquées par l'administration

Considérant que le produit attendu de la fiscalité directe locale de 290 830 €, augmenté des allocations compensatrices, de la taxe additionnelle FNB, du produit de la CVAE et diminué du prélèvement GIR correspond au montant de 302847 €, montant nécessaire à l'équilibre du budget

Considérant que le produit attendu peut être atteint sans augmentation des taux d'imposition

Vote par 15 voix favorables les taux d'imposition 2018 suivants :

Taxe d'habitation : 20.41

Taxe foncière (bâti) : 21.65

Taxe foncière (non bâti) : 95.09

Cotisation Foncière des Entreprises : 26.92

6/ EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF - DE 2019 026

Madame le Maire expose :

Le budget primitif prévoit l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées pour l'année 2019

Noté le 12 avril 2019 par le conseil municipal, il sera transmis au représentant de l'état dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Il peut être consulté par le public sur simple demande à la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Ce budget a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de ne pas augmenter la fiscalité
- de mobiliser des subventions chaque fois que possible.
- de conserver une trésorerie suffisante en ayant recours à l'emprunt tout en conservant des ratios d'endettement satisfaisants
- d'inscrire un investissement majeur qui est l'aménagement de l'ancienne mairie en maison médicale

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de la collectivité

-D'un côté, la section de fonctionnement : (gestion des affaires courantes),

-De l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir

1- La section de fonctionnement

Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant des services communaux :

	NATURE	MONTANT PREVU
DEPENSES	charges à caractère général	574726,17
	charges de personnel	319094,00
	atténuation de produits	38000,00
	autres charges de gestion courante	113430,00
	charges financières	8947,00
	charges exceptionnelles et provisions	500
	dépenses imprévues	0
	Virement à la section d'investissement ou autofinancement	0
	opérations d'ordre de transfert entre sections	8266
	TOTAL	1062963,17
RECETTES	Atténuation de charges	0
	Produits du domaine et ventes de services	62240,00
	Impôts et Taxes	297723,00
	Dotations et Participations	266708,00
	Autres produits de gestion courante (loyers)	40000,00
	Travaux en régie	15000,00
	Excédent antérieur reporté	381292,17
	TOTAL	1062963,17

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les achats de matières premières et de fournitures l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les salaires du personnel municipal, les prestations de services commandées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Principes de construction du budget :

- **Augmentation de principe, par sécurité de 10%** sur chaque chapitre par rapport aux dépenses réalisées en 2018
- **Ajustements nécessaires :**

Au chapitre 012 en frais de personnel coût d'une ATSEM à temps partiel rajouté (au cas où la décision serait prise)

Au chapitre 65 contributions au SDEG pour l'enfouissement des réseaux route de Peyré (car depuis la délibération de 2013, la compétence éclairage public a été transféré au SDEG ; celui-ci est maître d'ouvrage des travaux ; donc les communes paient leur participation en fonctionnement)

Pas de virement à la section d'investissement

Celle-ci sera équilibrée par les subventions et l'emprunt, le principe étant de conserver l'autofinancement pour disposer d'une trésorerie suffisante

Le compte 615221 entretien et réparations de bâtiments est élevé. Il comporte cet autofinancement

Les recettes de fonctionnement

correspondent aux sommes encaissées au titre des ventes de produits du Domaine ou ventes de services à la population (cantine) , aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions , aux loyers des immeubles appartenant à la commune

A noter cette année :

- Dans les ventes de produits (chap 70) baisse par rapport à 2018 qui était exceptionnel avec la vente de bois, baisse un peu atténuée par l'augmentation de vente de repas

-

- En matière de fiscalité (chap 73)

. Il a été décidé de ne pas augmenter les taux des impôts locaux par rapport à 2018:

Taxe d'Habitation: 20.41 %

Taxe sur le Foncier Bâti: 21.65 %

Taxe sur le Foncier Non Bâti : 95.09 %

-Contribution Foncière des Entreprises : 26.92 %

Toutes les taxes à percevoir ne sont pas inscrites (péréquation de ressources intercommunales , fonds départemental de péréquation)

- Les dotations versées par l'Etat : relative stabilité des dotations.

-

Au chapitre 042 article 722 : des travaux en régie (pour les arènes et les ateliers municipaux)

2. La section d'investissement

La section d'investissement est liée aux projets de la Commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes à caractère exceptionnel. L'investissement fait varier la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité .Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

En recettes deux types de recettes coexistent : Les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement)

Et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus

Le volume total des **dépenses d'investissement** est de 1 109 863,00 €

Au chapitre 20 figurent les frais d'étude en restes à réaliser pour 36802 €, des logiciels pour 1000 € et une participation au Centre de Secours de Cazaubon pour 3392 €

Au chapitre 21, les projets d'équipement et de travaux représentent 101280,00€ dont 17 687 € de restes à réaliser (honoraires maison médicale, alarme école^{oo} et 83593 € de propositions nouvelles se décomposant en :

Plantations ONF : 11677

Cloche église : 6400

Travaux à l'entreprise aux ateliers municipaux : 2350

Sonorisation arènes : 3568

Travaux aux Quilles : 2000

Jet d'eau 1000 €

Achat de matériel 73675 € soit 28000 € pour tracteur tondeuse, tronçonneuse, four électrique, visseuse débroussailleuse et 45 675 € à affecter

Au chapitre 23 figure l'investissement principal qui est la Maison Médicale pour les travaux et la maîtrise d'œuvre : 826736 €

Au chapitre 040 : travaux en régie 10000 € aux ateliers municipaux + 5000 € aux arènes

Parmi les autres dépenses d'investissement, (*chapitre 16*) figure le remboursement en capital des emprunts de 43768€ auxquels sont ajoutés 100 000 € pour le remboursement de l'emprunt relais

Recettes

Le volume total des recettes d'investissement est de 1109863,00 €

Les principales recettes sont:

Un emprunt à long terme de **500 000 €**

Un emprunt relais de **100 000 €**

Les subventions attendues pour la Maison Médicale de la part de l'Etat , la Région et le Département à hauteur de **326 400 €**

Le report des Restes à réaliser comprenant les Subventions reçues après la clôture de l'exercice 2018 pour la réhabilitation de la Poste en Mairie soit **75481 €**

- Conseil Régional : accessibilité et rénovation énergétique : 24 030 €
- Fonds d'Insertion Handicap : 22581 €
- Fonds de Présence Postale : 24870 €
- Réserves parlementaires : 4000 €

Autres recettes :

001 . Excédent d'investissement de **22650 €**

Chapitre 10 : Sont attendus un Remboursement de TVA des taxes d'aménagement et des dons pour un total de **51 066 €**

Chapitre 165 : restitution de cautions : **1000 €**

Chapitre 024 : vente de l'immeuble situé Place Roger Bon : **25 000 €**

Chapitre 040 : opération d'ordre : amortissements pour **8266 €**

Décision :

Le Conseil Municipal adopte par 14 voix favorables le budget prévisionnel présenté en se réservant la possibilité de réfléchir à un autre projet concernant la maison médicale si l'estimation (frais de maîtrise d'oeuvre et frais accessoires compris) établie par l'architecte dépasse le prévisionnel de 700 00 € Hors Taxes .

7/ CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES POUR L'OPTIMISATION DES BASES FISCALES - DE 2019 027

Madame le Maire expose à l'assemblée que la société ECOFINANCE a proposé ses services à la Communauté de Communes du Grand Armagnac pour une mission d'optimisation des bases fiscales "locaux d'habitation"

Il s'agit d'un logiciel qui sert à identifier facilement les maisons dont les bases fiscales sont sous évaluées. Cela permettra ensuite de proposer à la Commission Communale des Impôts Directs les mises à jour des propriétés bâties à usage d'habitation.

La mutualisation du logiciel et de la formation du personnel sur les 16 structures volontaires de la Communauté de Communes aboutit à une participation pour la commune d'Estang de 847,53 €.

La Communauté de Communes signe le contrat avec la Société Ecofinance, assure le paiement et répartit ensuite les frais sur les structures volontaires . Cette répartition fait l'objet d'une convention de participation financière

Il est demandé au Conseil Municipal de délibérer

Le Conseil Municipal , après en avoir délibéré

Autorise, le Maire par 12 voix favorables et 2 abstentions à signer la convention de participation financière avec la CCGA pour l'optimisation des bases fiscales "locaux d'habitation"

Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2019 à l'article 62876

8/DESIGNATION DE REPRESENTANTS SUPPLEANT /COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES - DE 2019 028

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de désigner un suppléant ou une suppléante à la représentante du Préfet , membre de la commission de contrôle des listes électorales, en raison de l'impossibilité matérielle de cette dernière de participer à la réunion de la commission aux dates légales ou règlementaires (entre le 24^e et le 21^e jour précédant le scrutin)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi N° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 réformant les modalités de gestion des listes électorales

Vu l'article L19 du code électoral relatif à la composition de la commission de contrôle

Vu l'aide mémoire à l'usage des membres de la commission de contrôle des listes électorales mis à jour le 27 mars 2019, transmis par la Préfecture du Gers la section V du chapitre 1^{er} relative à la suppléance des membres de la commission de contrôle

Vu l'arrêté de Mme la Préfète du 10 janvier 2019 nommant les membres de la commission de contrôle chargés de la régularité des listes électorales dans les communes du département et notamment désignant Mme Michèle DOREY en tant que représentante de l'administration

Considérant que cette dernière est dans l'impossibilité matérielle de participer à la réunion de la commission entre le 2 et le 5 mai 2019

Vu la liste électorale de la Commune d'Estang

Propose désigner Mme Pierrette LALANNE, électrice inscrite sur la liste électorale de la Commune d'ESTANG , pour suppléer Mme Michèle DOREY , représentante de l'administration, en cas d'empêchement de siéger de cette dernière

Et Charge Mme le Maire de transmettre cette proposition à Mme la Préfète

QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 heures